

# COMITE SOCIAL TERRITORIAL

## LES COMPETENCES DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Le comité social territorial (CST) est chargé d'émettre des avis sur des questions d'ordre collectif sur les thématiques suivantes (pour des facilités de compréhension, chaque partie comprend différents cas de saisine sans être toutefois exhaustifs) :

1 – ORGANISATION, FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS	
Objet	Références
<a href="#">Règlement intérieur</a>	Article L 253-5 CGFP Article 54 décret 2021-571
<a href="#">Modification de l'organisation générale des services</a> (modification organigramme, des attributions d'un service, ...)	Article L 253-5 CGFP Article 54 décret 2021-571 CE 18 novembre 1998 n°136098
<a href="#">Suppression de poste</a>	Article L313-1 et L542-2 CGFP
<a href="#">Transfert de personnel et de compétences</a>	Article L 5211-4-1, I CGCT
<a href="#">Création d'une commune nouvelle</a>	Article L2113-2 CGCT
<a href="#">Délégation de service public</a>	Article 54 décret 2021-571 CE 11 mars 1998 n°168403
<a href="#">Gestion en régie d'un service public</a>	Article 54 décret 2021-571
<a href="#">Charte de télétravail</a>	Article 7 décret 2016-151
<a href="#">Accueil d'un apprenti</a>	Décret 92-1258 Article L6227-4 code du travail

2- PROJETS DE LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES A LA STRATEGIE PLURIANNUELLE DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES ET A LA PROMOTION ET A LA VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	
Objet	Références
<a href="#">Lignes directrices de gestion</a>	Article 54 décret 2021-571 Décret 2019-1265
<a href="#">Ratios d'avancement de grade</a>	Article L522-27 CGFP

3 – PROJET DE PLAN D'ACTION RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	
Objet	Références
Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Article L132-1 CGFP Article 1 décret 2020-528

#### 4 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET AUX CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

Objet	Références
<a href="#">Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)</a>	Décret 2014-513
<a href="#">Autre régime indemnitaire</a>	Code général de la fonction publique
<a href="#">Instauration d'une indemnité de départ volontaire</a>	Article 2 du décret 2009-1594
<a href="#">Prime d'intéressement collectif</a>	Article L714-7 CGFP

#### 5 – ACTION SOCIALE ET AIDES A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Objet	Références
<a href="#">Attribution de prestations d'action sociale</a> (titres restaurant, aide aux vacances des enfants.)	Article L731-4 CGFP Article 54 décret 2021-571
<a href="#">Aide à la protection sociale complémentaire</a>	Article L 827-1 à 3 CGFP Article 54 décret 2021-571

#### 6 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Objet	Références
Rapport social unique	Article L231-1 CGFP Article 54 décret 2021-571

#### 7 – FORMATION

Objet	Références
<a href="#">Règlement de formation</a>	Article L423-1 à 10 CGFP
<a href="#">Plafonnement des frais liés à la mise en œuvre du CPF</a>	Article 9 décret 2017-928

#### 8 – CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE

Objet	Références
<a href="#">Critères du compte-rendu de l'entretien professionnel</a>	Article 4 décret 2014-1526

#### 9 – TEMPS DE TRAVAIL

Objet	Références
<a href="#">Protocole du temps de travail</a> (aménagement et de réduction du temps de Travail, modification des cycles de travail...)	Article 54 décret 2021-571 Décret 2001-623
<a href="#">Autorisations spéciales d'absence</a>	Article L 253-5 CGFP Article L 214-3 CGFP
<a href="#">Mise en place d'astreintes</a>	Article 5 décret 2001-623
<a href="#">Mise en place de permanences</a>	Article 3 décret 2000-815 Article 5 décret 2001-623
<a href="#">Journée de solidarité</a>	Article L621-12 CGFP

<b>9 – TEMPS DE TRAVAIL</b>	
<b>Objet</b>	<b>Références</b>
<a href="#">Compte épargne temps</a>	Article 54 décret 2021-571 Décret 2004-878
<a href="#">Instauration temps partiel</a>	Article L612-12 CGFP Décret 2004-777 Décret 88-145

Le CST débat chaque année sur les points suivants :

<b>10 – QUESTIONS SOUMISES AU DEBAT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL</b>
<b>Objet</b>
Bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, sur la base des décisions individuelles
Evolution des politiques des ressources humaines, sur la base du rapport social unique
Création des emplois à temps non complet
Bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail
Bilan annuel des recrutements effectués au titre du PACTE
Bilan annuel du dispositif expérimental d'accompagnement des agents recrutés sur contrat et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A et B
Questions relatives à dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthode de travail des services et à leurs incidences sur les agents
Bilan annuel relatif à l'apprentissage
Bilan annuel du plan de formation
Politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap
Evaluations relatives à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus
Enjeux et politiques en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations